

réservoir des lacs Chain et un autre visant la mise au point d'une méthode d'empoisonnement des étangs en truites arc-en-ciel. La Section de la protection de l'habitat a continué à examiner les applications liées aux projets de mise en valeur affectant les ressources terrestres et aquatiques. La pêche d'espèces commerciales en Alberta en 1975-76 a totalisé près de 4.3 millions de livres (2.0 millions de kg), soit une baisse par rapport au total de 5.2 millions de livres (2.4 millions de kg) l'année précédente.

Les populations d'animaux sauvages sont aménagées à des fins esthétiques, économiques et récréatives. Pour assurer le maintien d'un niveau optimal de rendements et de prises, on emploie les méthodes suivantes: établissement d'inventaires des populations et détermination de la production, détermination et modification des facteurs limitatifs par la protection et l'amélioration de l'habitat, application stricte des règlements et éducation du public.

Au cours de 1975, des plans d'aménagement des espèces ont été conçus pour les faisans et les orignaux. Les travaux de recherche et d'aménagement relatifs aux ongulés, au gibier d'eau et aux oiseaux des hautes terres se sont poursuivis. Dans le cadre du Programme d'inventaire des terres de l'Alberta, on a déterminé et cartographié les zones clé d'habitat des ongulés et on a classifié les aptitudes des terres pour ce qui concerne les animaux à fourrure et les oiseaux des hautes terres. Aux termes de la participation au Programme environnemental lié aux sables pétrolifères de l'Athabasca, des travaux de recherche ont été entrepris dans la région des sables pétrolifères sur l'orignal, les animaux à fourrure, les espèces rares et menacées et l'utilisation des ressources fauniques à des fins récréatives. Une étude des effets biocides sur la faune a été amorcée, et s'est poursuivie en 1976. On a achevé les travaux de base en vue d'un programme destiné à intensifier la production d'ongulés dans la région de la forêt boréale, et les efforts en ce sens s'étendront sur plusieurs années. Au début de 1975, les questionnaires de la première enquête annuelle sur les prises de gros gibier ont été envoyés à un échantillon de chasseurs de l'Alberta choisis sur une base aléatoire afin de connaître les prises et les possibilités récréatives qu'offre la chasse des quatre principales espèces de gros gibier. D'après les résultats, en 1974 il y a eu environ 465,000 journées-chasseurs, et le chiffre a augmenté de 5% en 1975 pour s'établir à 490,000.

Colombie-Britannique. La Direction des pêches et de la faune du ministère des Loisirs et de la Conservation est chargée de la protection, de l'amélioration et de l'utilisation des ressources en faune et en poisson d'eau douce de la Colombie-Britannique. Le bureau central de l'administration et des services techniques est situé à Victoria, et il existe sept grands bureaux régionaux dans les principaux centres, 59 bureaux de district, trois établissements piscicoles et un certain nombre de stations locales permanentes à travers la province. La Direction accorde des permis de chasse et de pêche et impose des règlements en ce qui concerne notamment les saisons de chasse ou de pêche et les limites de prises. Elle délivre également des permis et applique des règlements touchant le piégeage des animaux à fourrure, l'élevage commercial des oiseaux et poissons gibier et les activités des guides de chasse au gros gibier.

Grâce à des relations étroites avec d'autres organismes publics et privés intéressés à l'exploitation minière et forestière, à l'agriculture, à l'utilisation de l'eau et aux transports, la Direction encourage la préservation d'un milieu aquatique et terrestre propice à la faune et aux loisirs. Elle favorise la multiplication et l'amélioration de l'état de santé des espèces dont la présence est souhaitable par l'acquisition de secteurs clés destinés à servir d'habitat au gros gibier et au gibier d'eau et par l'exploitation d'établissements de pisciculture et l'ensemencement de lacs.

L'objectif de la Direction est de contribuer à l'économie de la Colombie-Britannique par l'aménagement rationnel des ressources en gibier et des ressources halieutiques dans les eaux sans marée, en se souciant de questions aussi importantes que la pollution et l'utilisation intégrée des terres aux fins de